

# Flash FFAM N° 80 - 3 mars 2009

Secrétariat - Rouffiac, 48000 SAINT-BAUZILE (Lozère)

☎ : 04 66 47 00 54 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique<sup>1</sup> de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Les Flashs sont disponibles en ligne sur le site FFAM  
<http://www.moulinsdefrance.org/flash.pdf>

**Grenelle... 1 et 2,**

**EDITORIAL**

Sensibiliser les députés et sénateurs ne peut qu'avoir des effets bénéfiques, au pire neutres. La FFAM s'est associée dès début janvier à une action commune avec nos autres partenaires (ARF, SDMCE, EAF, etc.) menée auprès notamment du sénateur Pointereau du Cher qui avait accepté d'être notre porte-parole. Merci à tous les internautes qui ont relayé le courrier type de février pour un « effet de masse », merci à vous tous qui nous avez communiqué la copie de votre courrier et/ou copie des réponses reçues de votre Sénateur (cf. extrait ci-dessous) content de vous informer de votes qui nous sont plutôt favorables. Un grand merci à Bernard, Gérard, Jean-Louis et les autres et vous tous, en interne de la FFAM ou partenaires, qui assurez une « veille juridique » et nous tenez régulièrement informés. Bravo à tous pour votre réactivité.

---

<sup>1</sup> Responsables d'associations, vous êtes non seulement autorisés à reproduire ces informations sur votre propre bulletin... vous y êtes même fortement encouragés !

Le Grenelle 2 pourrait passer "en urgence" à la demande du gouvernement, c'est-à-dire qu'il n'y aurait qu'un seul passage Sénat-Assemblée, et que en ce cas une commission paritaire tranchera les "litiges" ; cette procédure est dangereuse, le gouvernement, par la voie du ministère concerné, étant en situation d'imposer ses vues (voir la loi sur l'eau du 30/12/2006...). En tout état de cause, les députés peuvent être plus importants que les sénateurs. C'est une des raisons pour lesquelles Jean-Marie Pingault a (à nouveau) rencontré il y a trois semaines André Flajolet<sup>2</sup> (entre autres multiples contacts), en compagnie de Bernard Delrue, du moulin de Lugy dans le Pas-de-Calais ; il semble être tout à fait de notre côté, et dispose d'une certaine influence puisque chargé de superviser l'application de la dite loi sur l'eau. A suivre....

Bien amicalement à tous,

2) député du Pas-de-Calais et rapporteur de la loi sur l'eau de 2006,

Annie BOUCHARD

## **NOUVELLES DE LA FFAM**

1. **Le prochain CA** aura lieu le 14 mars à Paris.
2. **Prochain bureau** le 4 avril à Paris.
3. **AG** le 3 mai à Joué-lès-Tours.

*Pour les quelques associations qui ne l'ont pas encore envoyée, pensez à votre cotisation 2009 !*

Pensez également à envoyer vos listes d'abonnés à la revue Moulins de France pour le prochain routage, notamment vos nouveaux pour qu'ils puissent être intégrés dans le routage d'avril.

Les membres individuels qui n'auront pas fait parvenir leur réabonnement avant le 20 mars ne recevront pas le n° d'avril.

**Inscriptions à la Journée nationale des Moulins du dimanche 14 juin 2009 en partenariat avec Journée de Patrimoine de Pays**

Pensez à contacter les propriétaires qui auraient oublié de s'inscrire, les inscriptions sont centralisées au niveau des associations qui assurent la saisie informatique et transmettent le fichier à André Lacour

[journeesmoulins@moulinsdefrance.org](mailto:journeesmoulins@moulinsdefrance.org) pour le 31 mars au plus tard. **Les bulletins d'inscription** sont téléchargeables sur le site web de la FFAM [www.moulinsdefrance.org/JPPM2009.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/JPPM2009.pdf)

En sus du dossier JPP vous recevrez des dépliant FFAM, et des affiches non pliées seront distribuées gratuitement au Congrès = pensez à réserver la quantité souhaitée (à raison de 5 environ par site ouvert).

**N'oubliez pas de diffuser et de renvoyer le Questionnaire** [www.moulinsdefrance.org/jdm.swf](http://www.moulinsdefrance.org/jdm.swf) (page 5). retour chez A. Lacour 36 rue de la Chaudière 91370 Verrières-le-Buisson, ou [journeesmoulins@moulinsdefrance.org](mailto:journeesmoulins@moulinsdefrance.org)

**Une commission comprenant des membres du CA des 2 Fédérations de moulins va être mise en place avec pour objet une réflexion sur l'organisation commune de la manifestation Journée des moulins.**

**Le CONGRES 2009 affiche complet, les inscriptions arrivées postérieurement au 10 février sont mises sur liste d'attente...**

**Participez à l'épopée ! Certaines associations n'ont toujours pas renvoyé leur historique...**

Pensez aussi à une courte biographie des personnages marquants de l'association, et à la liste des associations locales adhérentes de votre association. Pour plus d'informations s'adresser à André Coutard, rédacteur de la FFAM 6 rue Compain Laurent 72000 Le Mans [andre.coutard@wanadoo.fr](mailto:andre.coutard@wanadoo.fr)

**Trois nouvelles associations affiliées,** Nous souhaitons la bienvenue à l'association Blaise 21, regroupant les moulins de la rivière Blaise, président Christophe Ghénassia, à Crécy-Couvé (Eure-et-Loir), aux Amis de Saint-Michel, 04870 Saint-Michel-l'Observatoire (restauration du moulin à vent du village), et à l'Association de Sauvegarde des moulins en Essonne, présidente Marie-Hélène Percy à Etampes.

**Moleriae** Suite à décision du CA FFAM prise à l'unanimité lors de sa réunion du 6 décembre 2008 où la question du devenir de l'Association Moleriae a été largement débattue, Benoit Huot, candidat à cette mission, a reçu mandat écrit de la présidente FFAM pour la représenter au sein de Moleriae. Lors du CA de Moleriae du 20 février aux Moulins Bourgeois à Verdelot (Seine-et-Marne), Benoit Huot en sa qualité de représentant de la FFAM a été élu à l'unanimité secrétaire général de cette association. Au nom de tout le Conseil d'administration, la présidente félicite Benoit Huot et le remercie, en l'assurant de tout son soutien, à lui, à Moleriae, et à Jacques Beauvois.

**La route des moulins du site de la FFAM**

Dans le cadre de la refondation du site de la Fédération qui nous a peu ou prou été imposée par notre ancien hébergeur Lycos, nous souhaitons réactualiser l'ancienne route des moulins actuellement structurée en régions, département et localité. Cette structuration ne correspond plus guère à nos attentes, aux attentes des amis des moulins de quelques obédiences qu'ils se réclament. Elle ne correspond plus également aux moyens techniques et intellectuels dont la Fédération dispose à l'heure actuelle.

Nous envisageons en premier lieu d'en changer le libellé au profit du libellé suivant : le *Tour de France des moulins*, ultérieurement extrapolable en un « *tour d'Europe des moulins* ». Conserver l'ancienne couche structurée en découpage administratif français, soit par région, département et localité. Superposer une couche supplémentaire qui serait structurée en bassin versant, fleuves, rivières et rus.

....A vos remarques, critiques, propositions et collaboration.

André GARRIGUES

### **PUBLICATIONS DE LA FFAM**

**Deux nouvelles publications des Editions FFAM, parution pour le congrès 2009, prix souscription jusqu'au 1er mai 22 € hors port chaque, 25 € chaque après le 1<sup>er</sup> mai, joindre un chèque pour réservation, retiré au congrès ou port 5€ / moulins hourdais, et 7€ / Roues hydrauliques, étranger nous consulter**

**Les moulins à vent à hourdais du nord-est de la Bretagne**, de Chris Gibbings et Christian Cussonneau, Numéro spécial « Les Moulins n° 21 », Préface de Jean Peillet. Analyse et hypothèses. Histoire, diffusion, terminologie. Inventaire des sites connus en Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine, relevés ; 65 pages dont 25 pages de Glossaire technique (élaboré après dépouillement de documents des Archives départementales des Côtes d'Armor, avec extraits et cotes). Nombreuses illustrations couleurs, planches, photos, plans.

**Les roues hydrauliques, conception, construction, fonctionnement et utilisation, à partir de l'exemple des vallées du Voironnais (Isère)**, de Alain Schrambach ingénieur géologue hydraulicien, archéologue industriel, Numéro spécial « Les Moulins n° 22 », Préface de Alain Proust. Ouvrage destiné à permettre l'identification d'un vieux moteur hydraulique, de calculer sa puissance et de comprendre son environnement. Nombreuses informations techniques et historiques sur les roues hydrauliques de tous types (au sujet de leur chronologie, leur construction, etc.). Cette étude est appuyée autant sur les vieux textes publiés entre 1880 et 1910, que sur les observations faites sur le terrain dans le bas Dauphiné. Un ouvrage de référence, un document

utile. Un plaisir incontournable pour tout savoir sur les roues de nos moulins et usines... 160 pages, nombreuses illustrations en couleurs, tableaux comparatifs, schémas explicatifs, calculs techniques, etc.

**Souscription de la médaille Saint-Winoc, patron des meuniers** [www.moulinsdefrance.org/Souscription.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Souscription.pdf) 35 € l'unité jusqu'au 15 mars 2009 (40 € après cette date). A retirer lors du congrès ou Port 8 € envoi en recommandé (étranger nous consulter).

**Les timbres « édition spéciale congrès FFAM 2009 »** Vous pouvez réserver dès maintenant vos planches à retirer au congrès (joindre chèque), 2 modèles tarif normal 20g validité permanente, planches 30 timbres à 26 €/planche, ou planches 10 timbres à 10 €/planche, voir [www.moulinsdefrance.org/fiches/timbres.swf](http://www.moulinsdefrance.org/fiches/timbres.swf)

**Rappel: Les associations peuvent se procurer les ouvrages édités par la FFAM à un tarif rétrocession** (minimum 5 exemplaires), liste et tarifs sur demande [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org)

## **NOUVELLES DES MOULINS**

### **Cours d'eau classés au 432-6 - (poissons migrateurs)**

De 1994 à 2002, certains cours d'eau ont été classés "à poissons migrateurs" par décrets (article 432-6 du code de l'Environnement). Ce classement implique l'obligation pour les propriétaires de seuils et moulins de réaliser des ouvrages de franchissement (passes à poissons). **Les décrets, pour être applicables, doivent être complétés par des arrêtés fixant la liste des espèces migratrices.**

La complexité et les prix des études et travaux ont très souvent provoqué l'expectative des propriétaires.

La FFAM porte à leur connaissance le fait qu'une plainte déposée par une association ou fédération de pêche entraîne presque toujours la condamnation du propriétaire à une amende, dommages et intérêts pour le plaignant et obligation de se mettre en conformité. Ce phénomène pourrait s'aggraver du fait de la révision en cours de ces classements, et de l'application d'un règlement " Anguilles" européen à venir.

Nous conseillons aux propriétaires d'initier eux-mêmes l'étude dans un premier temps, ce qui leur permettra éventuellement de démontrer leur bonne foi.

*La liste de ces cours d'eau classés est disponible sur le site du ministère de l'Environnement (MEEDDAT)*  
[www.ecologie.gouv.fr/-Eau-et-milieux-aquatiques-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Eau-et-milieux-aquatiques-.html)

## Intervention auprès des Sénateurs dans le cadre du vote du Grenelle

Ci-après extrait d'un courrier envoyé à l'issue du vote par plusieurs sénateurs...

*Vous avez appelé mon attention sur votre souhait de voir modifiées certaines dispositions du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement concernant la production d'énergies renouvelables, en particulier l'hydroélectricité.*

*Je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants.*

*En ce qui concerne l'article 17 du projet de loi, la majorité sénatoriale a souhaité conserver le texte de l'alinéa adopté par l'Assemblée nationale prévoyant la possibilité pour les petites centrales de bénéficier, selon les conditions fixées par l'Etat, de l'obligation d'achat, à l'issue des contrats arrivant à échéance en 2012.*

*Par ailleurs, l'article 26 du projet de loi, qui vise la mise à l'étude de "l'effacement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons", a été substantiellement modifié par le Sénat. En effet, nous avons souhaité supprimer le terme "effacement" pour ne conserver que l'aménagement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons. Nous avons enfin ajouté que cette étude devra être basée sur des données scientifiques et être menée en concertation avec les acteurs concernés. Ainsi, sans contester la mise en place de la trame bleue, nos modifications permettent d'évacuer l'incertitude juridique qui pesait sur les petits producteurs d'hydroélectricité.*

*Je tenais à vous faire part de ces éléments qui répondent à vos interrogations.*

### **La tempête Klaus, des moulins du Lot-et-Garonne et des Landes sinistrés**

Le Lot-et-Garonne a subi les assauts du vent, deux des rares et très beaux moulins à vent, restaurés depuis peu, ont été très sérieusement touchés.

-Le moulin de Beugas (Mr et Mme Gouin) a vu son arbre moteur fendu et rendu inutilisable. Le site de ce moulin est particulièrement prisé des visiteurs pour la qualité de la restauration.

-Le moulin de Grateloup à Grateloup Saint Gayran (47400) - (Association des Ailes de Grateloup) a perdu deux de ses ailes. C'est un véritable déchirement pour les membres de cette association qui se donnent sans compter plusieurs fois par an pour réaliser animations et spectacles qui font le bonheur des visiteurs...

## **MANIFESTATIONS**

**Amis des moulins d'Ile-de-France "La Juine, la Rivière et l'homme"**, l'exposition conçue et réalisée par l'association SAINT VRAIN et Son Histoire a attiré de nombreux visiteurs. Inauguration en présence de la présidente FFAM. 68 panneaux, 7 ans de travail titanesque de recherches sur les 55 km de cette petite rivière, qui aboutissent à la parution d'un ouvrage portant le titre de l'exposition, et la naissance d'une association, l'association de sauvegarde des moulins en Essonne.

## **PARTENAIRES**

### **Concours *Nos moulins ont de l'avenir*, Fondation du Patrimoine, Edition 2009**

Date limite de dépôt des candidatures 1er mai 2009. Le jury se réunira courant mai. Dossier **Animation** ou dossier **Restauration exemplaire** selon la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir (**choix à faire au moment de l'inscription**). Le règlement du concours est annexé au bulletin d'inscription. Les candidats 2008 malchanceux peuvent présenter à nouveau un dossier, dans la mesure où ils remplissent les conditions.

Bulletins (règlement en annexe) à télécharger <http://www.moulinsdefrance.org/ffam/actualites.html>

Contact Maurice Durand, 15 rte de la Gare, 18320 Torteron. Tél. 02 48 76 02 45 [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org)

**TIMS**, excursion mid-term en République tchèque du 28 août au 6 septembre. L'excursion étant complète, les inscriptions sont enregistrées sur liste d'attente.

## LECTURES

**Les Saints Patrons protecteurs des Moulins**, de Jean-Claude Gaillard, 208 p., illustrations couleur, souscription 16 € (+ port 4 €) jusqu'au 15 mai 2009 (20 € après souscription), **en précisant "membre FFAM"**, chèque ordre à envoyer chez JC Gaillard 13 rue Curie 93370 Montfermeil (parution juin 2009) [moulindeumontfermeil@orange.fr](mailto:moulindeumontfermeil@orange.fr) Cet ouvrage de format 16,5 x 24 cm, que l'auteur aura voulu riche par son iconographie, aura sa place parmi les ouvrages de référence sur les moulins. Pas moins de 62 saints protecteurs de la corporation qui nous intéresse, celle des moulins, ont été recensés. Cérès, Eole, Jupiter, Mercure, Vesta sont évoqués mais le Diable lui-même n'y est pas épargné, avec toutes les légendes qui l'entourent. Toutes les régions y sont traitées par la présence d'un saint local ou bien par Martin, Catherine, Victor, Winoc, Clément... pour ne citer que quelques-uns des grands patrons.

**La Juine et ses moulins, la rivière et l'homme**, par l'Association Saint-Vrain et son Histoire, 160 p, photos couleur, format 21x 29,7, souscription 22 € jusqu'au 1er mai 2009 (28 € après le 1er mai), port 8 € - chèque ordre "La Juine et ses moulins" à envoyer chez Mme Percy 7 rue Badran 91150 Etampes [mhpercy@tele2.fr](mailto:mhpercy@tele2.fr)

**Les moulins du Pas-de-Calais**. Editions Sutton. Février 2009. 19,90 € (ajouter port 3 €, ou 5,30 e en colissimo). S'adresser à Bernard Delrue, moulin de Lugy, 62 Lugy.

L'ouvrage de G. Leclercq nous invite à une promenade en images à la fin du XIXe et au début du XXe siècle et nous propose de redécouvrir les moulins du département du Pas-de-Calais. A eau ou à vent, en brique ou en pierre, plus étonnants encore sur pivot, les moulins, véritables emblèmes de nos contrées, sont de merveilleux témoins du passé. Au détour d'une vallée, le long de la Canche, de l'Authie, de la Lys et de l'Aa, ou encore dans le Calaisis, l'Audomarois ou l'Arrageois, nous partons en balade autour de sites qui enrichissent nos paysages. Plusieurs centaines de documents anciens retracent ici l'histoire des moulins, actuels ou disparus, symboles de la vie d'autrefois.

**Patrimoine et histoire des moulins en Hainaut. Inventaire descriptif.** Publié par Hannonia, Centre d'information et de contact des cercles d'histoire, d'archéologie et de folklore du Hainaut Parution prévue en mars 2009. 40 € par souscription jusqu'au 28 février, plus 7 € de frais d'emballage et de port pour la Belgique. Pour l'étranger, 18 € de frais d'emballage et de port ; paiement de préférence par virement bancaire international sur le compte 088-2101986-88 du Centre Hannonia, en mentionnant « Souscription Moulins », le virement les codes suivants : IBAN BE56 0882 1019 8688, et BIC : GKCCBEBB. À défaut, paiement par mandat postal international libellé au nom de M. Laurent Honoré (coordonnées ci-dessous). À partir du 1er mars, prix 50 € (plus frais d'emballage et de port). L'ouvrage peut éventuellement être retiré aux Archives de l'État à Mons. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétaire général du Centre Hannonia Laurent Honoré, 9 rue Robert Leblanc, B-7350 Hainin. Tél 0032.65.40.04.60 Δ 0032.65.40.04.61 [laurent\\_honore@hotmail.com](mailto:laurent_honore@hotmail.com)

## **BULLETINS DES ASSOCIATIONS<sup>2</sup> reçus par la Fédération**

### **Le petit Journal des Moulins d'Ile-de-France, n°47, janvier 2009**

Editorial par MH Percy. Nouvelle adresse Internet. Dates à retenir. CA du 7 octobre. Exposition « La Juine, la rivière et l'homme ». Diaporama « Destruction des seuils ». Entretien avec le sénateur Houel. Voyage septembre 2008 dans l'Yonne et la Nièvre. Production d'eau chaude par J. Derosier. AG de ARF du 7/11/2008 par R Haligon.

### **L'Echo de mon moulin, n° 39, décembre 2008. Bulletin de l'association des Amis du moulin de Messanges (Côte-d'Or)**

Le Babillard, Petit vandalisme. La vieille meule raconte... Les vacances de mon enfance. Hommage à ma tante par Henri Bonnard. Au Fil du Temps, à la recherche de la rivière de mon enfance. Journées européennes du Patrimoine. Compte rendu de l'AG du 27 septembre 2008. Travaux d'automne. L'année 2008 en photos.

### **L'Echo des moulins, bulletin de l'Association des Moulins du Finistère, n°50, 1er trimestre 2009**

Le mot du Président par Benoit Huot. Assemblée Générale du samedi 13 décembre, bilan financier. Le rêve se

---

<sup>2</sup>

Vous éditez un bulletin ? Vous aimeriez que l'on parle de vos moulins, de vos activités, de vos manifestations ? Pensez à nous envoyer deux exemplaires de votre bulletin !

réalise au moulin de Kériolet, à Beuzec Cap Sizun inauguré le 14 juin 2008. Association « Cap sur les moulins ». Les différentes servitudes liées au moulin. Memento forêt. Annonces, programme.

**Moulins de Mayenne, bulletin de l'association des Amis des Moulins de la Mayenne, n° 80, février 2009**

Les Trois-Moulins de Laval et le souvenir de Jehan Fouquet, son héroïque meunier. AG du 28 mars à Laval. Informations diverses, Journée nationale des moulins du 14 juin, bibliothèque.

**Moulins d'Anjou -Bulletin des Amis des moulins d'Anjou, n° 105, 1er trimestre 2009**

Editorial du président. Petites monographies de l'AMA, le moulin de Gasté à Grézillé. De quelle farine vous nourrissez-vous ? il y a farine et farine ! Le moulin du Guédeniau, une belle restauration. Nouvelles des quatre vents. AG le 22 mars. Projet de changement de nom de l'AMA. Nouvelles de la FFAM.

**ATTENTION : ADRESSE DE NOTRE SECRETARIAT**

**André Garrigues, Rouffiac, 48000 Saint-Bauzile**

*Les courriers adressés aux anciennes adresses en Haute-Savoie risquent de ne plus nous parvenir !*

**La Carte de France des Moulins.** Pour connaître les coordonnées des associations affiliées à la FFAM ou du correspondant FFAM cliquez sur [www.moulinsdefrance.org/ffam/departements.swf](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/departements.swf)

**Pensez à nous signaler tout changement dans vos coordonnées ou toute erreur éventuelle, merci.**

